

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2026



Métropole
de l'Économie
Circulaire

POUR L'OCTROI DES PRIX

« Toulouse Métropole de l'Économie Circulaire »

Toulouse Métropole a adopté, par délibération de novembre 2019, sa stratégie Métropole de l'Économie Circulaire 2020-2030 assortie de trois feuilles de routes.

Pour relever le défi de l'urgence climatique et de la transition économique et écologique vers l'économie circulaire de notre territoire la mobilisation des entreprises est indispensable. Toulouse Métropole a fait le choix, dans le cadre de sa feuille de route économie circulaire de travailler sur un dispositif d'accompagnement des entreprises mais également sur l'attribution de prix permettant d'encourager les entreprises qui s'engagent dans cette voie de la transition économique vers l'économie circulaire créatrice de valeurs.

Toulouse Métropole souhaite ainsi récompenser les entreprises (TPE/PME), dont le siège est sur la Métropole, qui ont un projet ayant un réel impact sur l'utilisation des ressources et l'emploi local.

La participation aux Prix « Toulouse Métropole de l'Économie Circulaire » est formalisée par la réception d'un dossier de candidature par l'organisateur. Le dossier de candidature est joint en annexe du présent document. Tout dossier incomplet ou soumis après la date limite de dépôt sera considéré comme nul. Les documents fournis dans le dossier de participation ne seront pas retournés aux candidats.

Il est demandé aux participants de compléter un formulaire PDF qui constituera un dossier de candidature détaillant l'identité du porteur de projet et le descriptif du projet soumis, et de fournir les pièces nécessaires en annexes.

- par le biais d'un formulaire PDF accessible sur le site metropole.toulouse.fr
- à envoyer par e-mail à l'adresse suivante : metropole.economie.circulaire@toulouse-metropole.fr

L'organisateur accusera réception du dossier de candidature et de sa complétude, par courrier électronique à l'adresse renseignée par le candidat dans le dossier de candidature.

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du règlement.

Les frais relatifs à l'acte de candidature sont à la charge du candidat. Aucun remboursement ne sera effectué par Toulouse Métropole, quel qu'en soit le motif.

La date et l'heure limites de candidature sont fixées au 30 septembre 2026 à 23h59.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom de la structure :

**Nom des structures
partenaires en cas de
projet collectif :**

Piliers de l'économie circulaire travaillé :

Sobriété/
éco-conception

Collaboration
inter-entreprises

Innovation et
économie circulaire

N° de siret de la structure chef de file :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail :

Téléphone :

Statut juridique :

Agrément ESUS :

Oui

Non

Année de création du projet présenté :

Immatriculation sur le territoire de Toulouse Métropole :

Oui

Non

Périmètre géographique où le projet est mis en œuvre :

Etes-vous financé par ailleurs par la Mairie de Toulouse ou Toulouse Métropole :

Oui

Non

Si oui, pour quels projets ? :

Projet 1

Direction référente :

Montant :

Projet 2

Direction référente :

Montant :

Projet 3

Direction référente :

Montant :

Nom du projet proposé

(si différent du nom de la structure/
des structures)

**Descriptif synthétique
du projet :**

(100 caractères max
espaces compris) Ce descriptif
est complété par un document
d'1 à 2 pages à fournir en annexes.

Votre projet est-il :

Ponctuel

Pérennisé ou pérennisable

Décrivez le stade d'avancement de votre projet, son calendrier de développement, depuis l'origine et en projection pour l'avenir le cas échéant

(1 000 caractères max espaces compris)

Expliquez le montage financier, les ressources prévues pour ce projet.

Le plan de financement du projet sera fourni en annexes. (700 caractères maximum espaces compris)

En quoi votre projet répond-il aux problématiques et aux enjeux de tensions sur les ressources naturelles ?

(1 500 caractères max espaces compris)

En quoi votre projet favorise-t-il votre compétitivité et l'ancrage territorial de l'activité ?

Voir descriptif des critères dans le règlement article 5 (700 caractères maximum espaces compris)

En quoi votre projet a-t-il un impact sur l'emploi et la création de valeurs économiques pour le territoire (Chiffre d'affaires, ...)

(700 caractères maximum espaces compris)

En quoi votre projet est-il générateur de changement ?

Voir descriptif des critères dans le règlement article 5 (700 caractères maximum espaces compris)

En quoi votre projet permet-t-il de réduire votre vulnérabilité face aux risques de rupture d'approvisionnement ou d'anticiper le dérèglement climatique

(700 caractères maximum espaces compris)

Les données recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel dans le but de favoriser le développement de circuits courts et de boucles d'économie circulaires. Toulouse Métropole est responsable du traitement, représentée par la Direction Implantation Economique – Mission Économie circulaire. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Seuls les agents habilités et les prestataires bureaux d'études sont destinataires des données qui seront conservées 3 ans.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à metropole.economie.circulaire@toulouse-metropole.fr ou via l'adresse postale : Mission Économie circulaire - Direction Implantation Economique - Toulouse Métropole - 6 rue René Leduc - 31505 Toulouse Cedex 5. Vous pouvez enfin introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle relativement aux traitements de données que nous mettons en œuvre tel qu'indiqué précédemment ainsi qu'à l'exercice de vos droits s'y rattachant. En France, il s'agit de la CNIL.

PIÈCES À JOINDRE PAR MAIL

En sus du formulaire, le candidat devra impérativement fournir les pièces suivantes :

- N° de Siret, statuts de la structure et extrait d'enregistrement ou publication au JO
- Pour les entreprises agréées ESUS, la copie de notification d'agrément délivrée par la Préfecture en cours de validité
- Les derniers bilans, comptes de résultats et rapport d'activité disponibles
- Le budget prévisionnel 2026 de la structure
- Le plan de financement 2026-2027 du projet du candidat
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Un logo en format image, de très bonne qualité
- Une photo illustrant son activité, de très bonne qualité